

# LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

15 janvier 2021-Marseille

28 janvier 2021 - Paris



13

## Expérimentation Blanquer : la bombe à fragmentation

Le ministère est enfin sorti du bois : à la place d'une réforme de la carte de l'éducation prioritaire, il annonce une expérimentation en 2021/2022 dans trois académies, Aix-Marseille, Lille et Nantes. Il espère ainsi désamorcer sa propre bombe, en déconnectant la Région parisienne de notre académie pour éviter la convergence de la contestation, et en comptant sur l'effet dilatoire d'une expérimentation.

Mais les personnels de l'éducation prioritaire, depuis longtemps alertés des intentions délétères du ministère ne s'y laisseront pas prendre.

Cette expérimentation est une bombe à fragmentation, pour détruire l'éducation prioritaire par éclatement. Eclatement du cadre national, éclatement des équipes, éclatement de l'éducation elle-même, et siphonnage des moyens.

Le Ministre annonce un BAR, bureau d'aide rapide, sorte de plateforme de soutien à distance pour les élèves en difficulté. La ressource n'est donc plus l'enseignant qui connaît l'élève, poursuit des objectifs pédagogiques et éducatifs, au sein d'un groupe classe porteur de socialisation. L'élève devient un consommateur individuel d'aide scolaire. Au passage on voit poindre l'idéologie de la sélection car nous savons bien que ce ne seront pas les élèves qui en ont le plus besoin qui solliciteront cette aide. De ceux-là, il n'est pas question. On voit surtout le prélude à une externalisation de pans entiers du service public : quand le BAR sera constitué en entité à part, il sera très simple de le transférer aux collectivités locales voire au marché du soutien scolaire qui ne demande que cela.

Mais ce n'est là que le gadget vendeur, prétexte à afficher un souci des plus fragiles. L'enjeu est ailleurs :

la contractualisation des moyens, et le pilotage par objectifs. L'idée est simple et de bon sens pour un libéral acquis au management de la concurrence et de la mise en tension des équipes : l'établissement ou l'école se fixent eux-mêmes des objectifs chiffrés, forcément ambitieux : résultats aux évaluations et examens, nombre d'heures de remplacement à l'interne, mise en place de pratiques pédagogiques en vogue... et les moyens attribués l'année d'après résultent de la réussite de ces objectifs.

Résultats ? Si les objectifs ne sont pas atteints, c'est la faute des équipes, les moyens seront mieux employés avec une autre équipe, ailleurs. Ou la faute de tel ou tel, qui n'est pas assez performant, pas assez investi... A moins que le système lui-même se mette à tricher, comme on le voit dans toutes les organisations où ce management est appliqué, et où la souffrance au travail explose. Notamment lorsque la rémunération des personnels est en jeu. Car personne n'a oublié que la troisième tranche de l'indemnité REP+ doit être conditionnée aux résultats...

Eclatement de tous les cadres donc, et de tous les collectifs. Et fragilisation des moyens qui peuvent être repris en permanence. L'annonce de 1800 suppressions de poste pour la rentrée 2021 et de la poursuite des suppressions jusqu'à la fin du quinquennat est évidemment le cadre dans lequel cette expérimentation prend tout son sens.

**Dès aujourd'hui, il faut se mettre en ordre de marche pour défendre l'éducation prioritaire, ses personnels et ses élèves. Nous avons des revendications et des propositions, portons ensemble les alternatives.**

# Dans le 1<sup>er</sup> degré, des situations injustes...

## Groupe Scolaire Air Bel... Les « déclassés »

Lors de la réforme de l'Education Prioritaire de 2015, le groupe scolaire Air Bel (Marseille 10<sup>ème</sup>) a bien failli se retrouver exclu de la carte de l'Education Prioritaire. Alors que tous les indicateurs, à la fois scolaires et sociaux des écoles maternelle et élémentaire correspondaient à un classement en REP+, la labellisation par le collège de secteur faisait tout simplement sortir ces écoles de l'Education Prioritaire puisque leur nouveau collège de secteur bénéficiait lui d'une certaine mixité...

La mobilisation des parents et enseignants accompagnés par le SNUipp-FSU13 a permis à ces écoles d'être classées « écoles REP isolées » et donc de conserver les allègements d'effectifs, la scolarisation des enfants de moins de 3 ans (TPS), les compensations financières pour les enseignants... Aujourd'hui, avec la nouvelle réforme de l'EP, le SNUipp-FSU13 veillera à ce que la situation des écoles REP isolées soit prise en compte et que les moyens nécessaires leur soient attribués...

## Groupes scolaires Soude, Baume, Rouguière, Calanques de Sormiou... Les « exclus »

Ilots de pauvreté situés au milieu d'un des arrondissements les plus favorisés de Marseille, les quartiers de la Soude et de la Cayolle sont depuis des années classés tour à tour Zone Urbaine Sensible, Zone de Sécurité Prioritaire, Quartier Prioritaire sans pour autant que leurs écoles puissent bénéficier d'un classement en Education Prioritaire. Pourtant, les élèves des écoles Soude, Baume et Calanques de Sormiou connaissent les mêmes difficultés scolaires, sociales et culturelles que les élèves des écoles REP+ mais leur collège « tête de réseau » accueille également quatre écoles de quartiers plus favorisés et n'est donc pas labellisé EP... En 2015, soutenus par le SNUipp-FSU13, ces trois groupes scolaires ont obtenu le label « Education Accompagnée (EA) », tout comme l'école de la Rouguière (école isolée du 11<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille) leur garantissant des effectifs allégés, le maintien des classes de TPS et du PARE (maître sup). Que vont devenir ces écoles EA avec la nouvelle réforme de l'EP qui prévoit une allocation progressive de moyens à la charge du recteur ?



## Le vécu dans les écoles REP et REP+

Interview : Anne Bernardi, enseignante à l'élémentaire REP Mandela (Aubagne) et Céline Itier, directrice de la maternelle REP+ de la Busserine (Marseille 14<sup>ème</sup>)

**FSU 13 :** *Abaisser les effectifs des classes est une revendication portée par l'ensemble des enseignants, quel regard portez-vous sur les dédoublements de CP et CE1 depuis leur mise en place ?*

**Anne Bernardi :** Travailler avec des effectifs réduits permet de mettre en place de véritables parcours personnalisés pour que chacun progresse à son rythme en sortant chaque jour de l'école grandi dans ses apprentissages. C'est aussi plus facile pour mettre en place une classe où chaque élève prend la parole, savoir essentiel dans notre société.

Nous remarquons malheureusement que depuis les dédoublements, les effectifs des autres classes ont augmenté et sont aujourd'hui au seuil maximum d'accueil qui est de 25 en EP.

**Céline Itier :** Depuis quelques années, avec la mise en place des dédoublements de CP/CE1 et maintenant GS, nous remarquons une augmentation des effectifs dans les autres niveaux de classes. Aujourd'hui, la capacité maximale d'accueil est toujours atteinte soit 27 élèves par classe, voire parfois 28. Il est indispensable d'abaisser les effectifs dans toutes les classes de l'EP.

D'autant plus que notre école, comme de nombreuses écoles de Marseille n'a pas pu bénéficier du dédoublement des classes de GS faute de locaux disponibles : en effet, cette école construite il y a 5 ans, a été prévue pour 6 classes et en accueille actuellement 8, dont 2 classes dans des locaux totalement inadaptés qui étaient prévus à la base pour des ateliers et/ou dortoirs. Nous n'avons aucune solution de locaux à l'heure actuelle, la co-intervention pourrait être la solution proposée mais nous n'avons reçu aucune information à ce jour.

**FSU 13 :** *La mise en place de ces dispositifs s'est-il fait au détriment d'autres dispositifs EP ?*

**Anne Bernardi :** Oui, nous avons perdu notre poste PARE (maître supplémentaire) et l'enseignante spécialisée du RASED est moins présente sur l'école et ne peut plus intervenir pour les élèves de CP et CE1...

**Céline Itier :** Oui, nous avons perdu le poste PARE (maître supplémentaire) et l'enseignante spécialisée du RASED.

**FSU 13 :** *Quels autres dispositifs EP jugez-vous nécessaires pour votre école ?*

**Anne Bernardi :** Il faudrait que les effectifs soient allégés dans toutes les classes (20 élèves) et retrouver un RASED complet et à temps plein sur l'école.

Nous aimerions aussi bénéficier des 9 jours de décharges d'enseignement comme en REP+ pour avoir du temps de concertation et de formation spécifique à l'EP...

**FSU 13 :** *Les écoles REP+ bénéficient de 9 jours d'allègement de service, Quel bilan en faites-vous ?*

**Céline Itier :** Tout d'abord, nous n'arrivons plus à bénéficier de l'ensemble de ces 18 demi-journées annuelles prévues initialement (manque de remplaçants, formations annulées...). Ces temps sont pourtant indispensables au travail en équipe en EP et devraient faire l'objet de formations spécifiques à l'EP... La distribution des journées REP+ est très aléatoire, due à un calendrier complexe et contraint, ce qui empêche des journées libérées en même temps pour l'ensemble de l'équipe. Cela nous semble pourtant essentiel dans la mise en œuvre du travail en équipe.

# Dans le 2<sup>nd</sup> degré, l'Éducation Prioritaire déjà attaquée...

## Collège Château Forbin Dégagés !

**E**n novembre 2014, nous apprenions avec stupeur et colère que Château Forbin (seul dans ce cas, à Marseille) devait quitter l'Éducation Prioritaire dès la rentrée 2015/2016.

De novembre 2014 à février 2015, nous avons multiplié les actions, très largement épaulés par les parents d'élèves, MPE13 et FCPE13. A partir du 10/02, le mouvement prend de l'ampleur : les parents bloquent l'entrée du collège pendant 10 jours.

Toutes ces actions débouchent sur la décision du recteur de nous accorder un label académique d'« éducation accompagnée » maintenant l'ensemble des moyens jusqu'à la prochaine révision de la carte de l'EP (annoncée par le Ministère pour 4 ans plus tard).

Depuis, nous avons assisté à une dégradation des conditions d'apprentissage, dont l'augmentation des effectifs par classe.

Après la prévision d'une 5<sup>ème</sup> en moins pour la rentrée 2019/2020

nous avons obtenu une nouvelle audience auprès du DASEN le 25/03/19.

A cette occasion, nous avons argumenté pour notre réintégration au réseau d'Éducation Prioritaire.

Alors que les projets ministériels de révision de la carte de l'EP restent flous, à Château Forbin, les indicateurs d'intégration n'ont cessé d'augmenter et témoignent d'un public scolaire fragile, bien que les équipes pédagogiques et de direction s'emploient à maintenir une offre éducative se donnant les moyens de maintenir une mixité sociale relative.

Nous sommes plus que jamais déterminés pour retrouver notre place dans l'EP. Il en va de la réussite de tous nos élèves, de la prise en compte des difficultés de chacun, du maintien de la mixité de notre public.

## L'EPS dans l'EP !

**L**es conditions d'enseignement de l'EPS (Éducation Physique et Sportive) en éducation prioritaire revêtent un caractère particulier.

A la difficulté sociale, à laquelle tous les enseignants sont confrontés, s'ajoute la difficulté d'accès à l'enseignement. En effet, l'accès aux installations sportives, véritables salles de classe des enseignants d'EPS, est parfois très compliqué voire impossible. Le déficit sidéral de piscines dans les quartiers Nord de Marseille en est la parfaite illustration. Apprendre à nager, OUI ! Mais pas en éducation prioritaire, où la majorité des élèves non nageurs se concentrent.

Le SNEP-FSU d'Aix-Marseille a interpellé la Mairie de Marseille mais sa réponse laisse songeur. Il y a bien le projet d'une grande piscine dans ces quartiers Nord mais cela est insuffisant. Pour preuve, la mairie elle-même veut installer des piscines provisoires hors-sol chauffées pour les beaux jours ! Quelles conditions d'enseignement idéales !

Espérons que nous soyons loin des déclarations de l'ancien maire, qui incitait les enseignants à apprendre à nager à leurs élèves dans la mer Méditerranée.

L'EPS en EP c'est aussi des difficultés d'ordre pédagogique. Les compétences de socialisation particulièrement importantes dans notre discipline se heurtent souvent à la réalité sociale des quartiers populaires.

Le travail en groupe, le respect de règles d'arbitrage, le détachement vis-à-vis de la performance sont très difficiles. L'en-

seignant d'EPS doit sans cesse gérer les tensions voire les violences que ces situations peuvent gérer.

D'autre part, même si certains élèves ont des capacités physiques de qualité, les enseignants d'EPS sont également confrontés aux problèmes de nutrition des élèves de l'éducation prioritaire. Le taux d'obésité est en effet plus élevé dans les classes sociales défavorisées. Cela a donc une répercussion sur l'enseignement de l'EPS face à ces élèves.

De plus, il est à noter que la pratique sportive des filles dans les milieux défavorisés est peu développée. Il est donc important de prendre en compte cette donnée sociologique dans la préparation des contenus d'enseignement d'EPS.

Sur ce point, la présence de l'association sportive affiliée à l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) au sein des établissements classés REP et REP+ est particulièrement importante afin de proposer une pratique sportive de qualité à un faible coût (20 à 30€ la licence annuelle). Cela permet ainsi à l'UNSS d'être la 1<sup>ère</sup> fédération sportive féminine de France et de permettre aux plus modestes de pratiquer une activité sportive.

Grâce à ses enseignants, l'EPS est un axe essentiel du développement de la pratique sportive en éducation prioritaire mais surtout elle est aussi le moyen pour des élèves parfois en échec d'être en réussite et d'apprendre dans une discipline scolaire à part entière et entièrement à part.

## Collège REP+ Vallon des Pins Ratiboisés !

**L**es difficultés que nous rencontrons sont à la fois liées à la réforme du collège et la diminution de moyens. Lors de la mise en place de la réforme en 2016, et le plafond de 26 heures hebdomadaires pour les élèves, les inspecteurs venant promouvoir la réforme nous expliquaient : « ne vous inquiétez pas vous ne ferez pas plus mais vous ferez mieux ! ». Cela a duré deux ans : nos horaires disciplinaires ont été réduits mais nos dotations temporairement maintenues. Cela a conduit à la mise en place de doublages, le renforcement de projets culturels, éducatif, sportifs.

Depuis deux ans, les choses ont radicalement changé et nos craintes se sont vérifiées. Nous subissons une perte considérable de moyens : 8 postes de professeurs supprimés alors que le nombre d'élèves scolarisés est resté stable. Cette situation irresponsable créée de multiples tensions au sein des équipes : comment choisir entre le « savoir nager » ou le « savoir lire », entre réaliser des TP en sciences ou utiliser la salle informatique en mathématiques ? La forte baisse des demi-groupe ne nous permet plus de prendre en charge les besoins particuliers des élèves.

Si l'on ajoute la présence insuffisante des collègues PsyEN, assistante sociale, infirmière, le manque d'AED et d'AESH, on comprend qu'il est temps que les choses changent.

Pour nos élèves, pour nos collègues, il est temps d'imposer d'autres choix !

# LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

15 janvier 2021-Marseille

28 janvier 2021 - Paris



13

## Lycées ZEP, la lutte paie !

**Historique : 2013** - Création des REP et des REP+ sans les lycées. Face à la mobilisation intersyndicale, à l'automne 2014, le ministère est contraint d'annoncer un moratoire.

**2016** - « Pas de ZEP, pas de rentrée ! »

La mobilisation nationale est massive en décembre 2015 et dure jusqu'en 2016. **Une clause de sauvegarde** est arrachée, permettant le maintien de l'indemnité. Le ministère est en outre contraint d'annoncer **450 ETP supplémentaires** pour les lycées les plus défavorisés.

Dans l'académie d'Aix- Marseille, cela concerne trois Lycées Généraux et Technologique et 17 Lycées Professionnels. Les heures ont été maintenues année après année dans les établissements. En réponse à la mobilisation, le rectorat crée une catégorie, les « lycées accompagnés » : les moyens DGH sont attribués sur la base d'un maximum de 30 élèves par classe, en tenant compte de la situation sociale et économique des élèves, les moyens en AED et CPE sont calculés différemment.

A la rentrée 2020, le rectorat annonce que la perte de pouvoir d'achat, liée à la suppression de la prime ZEP, sera compensée.

### Bilan de la mobilisation intersyndicale

Les personnels qui bénéficiaient de l'indemnité l'ont perçue intégralement pendant 4 ans : plus de mille euros par an. Malgré les autres restrictions, qui ont fortement frappé les LP notamment, les moyens ont été préservés pour alléger les effectifs, là où les autres lycées n'ont quasiment plus rien. Les élèves ont donc continué à bénéficier de dispositifs pédagogiques plus adaptés à leurs besoins : ils ont réussi leur baccalauréat, accédé aux études et aux qualifications. Au final c'est aussi plus de justice, moins d'inégalités que nous avons gagné !

### Perspectives

Pourtant la quasi totalité des élèves de nos LGT et LP sont issus de collèges REP+ et leurs conditions d'existence ne changent pas entre la fin de Troisième et le début de Seconde.

Pire, la crise sanitaire a fait exploser précarité et pauvreté dans les quartiers populaires, et les perspectives économiques sont très inquiétantes. Plus que jamais nous avons besoin d'obtenir les moyens de faire réussir nos élèves et de stabiliser les équipes. Il est urgent d'obtenir une carte nationale de l'Education Prioritaire élargie aux lycées !

## La FSU mène la réflexion... et construit la mobilisation !

Il faut empêcher la destruction de l'éducation prioritaire et porter collectivement les alternatives des acteurs de terrain pour démocratiser l'éducation et donner vraiment plus à ceux qui ont moins.

### La FSU organise les Etats Généraux de l'éducation prioritaire

Du 1<sup>er</sup> au 18 décembre

Réunions d'Information Syndicale et Assemblées Générales pour rédiger des cahiers de revendications

**Judi 10 décembre - 17h30/19h00**

**AG SNES - SNUipp - SNEP - SNUEP en visio (lien à demander à votre syndicat)**

**Vendredi 15 janvier**

**Assises départementales de l'éducation prioritaire Lycée Saint-Exupéry**

**Judi 28 janvier**

**Etats généraux de l'éducation prioritaire - Paris**

**Comment s'inscrire ?** Tous les agents titulaires ou non titulaires de la Fonction Publique, syndiqués ou non, ont droit à 12 jours de formation syndicale par an ; ils donnent droit à autorisation d'absence. Pour cela, envoyez votre demande d'autorisation d'absence à votre chef d'établissement, ou votre IEN pour le 1<sup>er</sup> degré, au plus tard le 15 décembre.

